

PARIS, le 30 août 2011

## SECTEUR OPTIONNEL : LA DUPLICITE DU GOUVERNEMENT

L'U.ME.SPE./C.S.M.F., premier syndicat des médecins spécialistes libéraux, est atterrée devant la proposition faite par le Premier Ministre de modifier la taxation des contrats responsables, ces contrats devant servir de supports techniques au secteur optionnel inscrit dans la convention médicale signée le 22 juillet 2011.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. rappelle que le reste à charge est actuellement une des contraintes à l'accès aux soins pour un grand nombre de nos concitoyens. Nous considérons que le secteur optionnel, et son expérimentation proposée par les syndicats médicaux majoritaires depuis 2009, est la solution immédiate pour répondre à cette préoccupation.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. ne peut comprendre, qu'au moment où une négociation cruciale et finale s'était mise en place entre les syndicats médicaux majoritaires, l'UNCAM et l'UNOCAM, un changement dans les paramètres financiers remet en cause cette négociation innovante, mais difficile.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. retrouve, dans la démarche du Premier Ministre François FILLON, la même duplicité que celle qui a conduit, en 2009, Madame Roselyne BACHELOT, alors Ministre de la Santé, à ne pas mettre en place le secteur optionnel signé par les trois partenaires. Ceci a été un des facteurs qui a renforcé notre position syndicale dans les élections professionnelles face au double langage de la Ministre de la Santé d'alors.

L'U.ME.SPE./C.S.M.F. appelle le gouvernement à revoir sa position. Les contraintes économiques ne sont pas une excuse pour renier une politique récente et ne pas écouter les demandes de nos concitoyens face à leurs difficultés financières d'accès aux soins.